

# « URGENCE GRANDE LIGNE D »



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 décembre 2015

### Jacques Mangon propose un partenariat Département / Métropole pour cofinancer de nouveaux grands Parcs Relais et favoriser la mobilité des Girondins

Ce jeudi 17 décembre, dans le cadre du débat sur le Budget Primitif 2016 du Département de la Gironde, Jacques MANGON, Conseiller Départemental et Maire de Saint-Médard-en-Jalles, est intervenu sur la politique des transports.

Prenant acte des besoins de mobilité des Girondins qui dépassent les frontières administratives entre collectivités, mais aussi des problèmes d'engorgement des routes, il a proposé une idée innovante : **un cofinancement entre le Département et la Métropole de nouveaux grands Parcs Relais de stationnement, à la périphérie de l'agglomération, afin de favoriser l'intermodalité entre les réseaux de transports urbain et départemental, ainsi qu'avec les autres modes.**

**Ces Parcs Relais pourraient être ainsi utilisés par les conducteurs de voitures particulières en provenance des territoires hors Métropole pour y laisser leur véhicule et utiliser le réseau métropolitain, principalement de tramway. Ces sites pourraient être également des points intermodaux connectés aux lignes de bus Transgironde.** Dans cette optique, le Département participerait au financement d'un surdimensionnement de ces Parcs.

Plus largement, Jacques MANGON appelle à une nouvelle ère entre le Département et la Métropole afin de **construire ensemble, aux côtés des communes et intercommunalités rurales et périurbaines, des projets partagés**, seule réponse durable aux fractures territoriales, économiques et politiques qui se sont exprimées dans le vote de dimanche dernier.

Rappelons que Jacques MANGON et plusieurs de ses collègues Maires du Médoc se sont retrouvés mardi pour porter ensemble avec force et détermination le projet de Grande Ligne D du tramway visant à étendre la Ligne D jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles, en connexion avec le littoral girondin et le Sud de la presqu'île médocaine.

